

<b>Conseil Municipal du</b>		11 décembre 2023	<b>à</b>		18h00
<b>N°ordre</b>	24		<b>Titre</b>	Salons de Blossac et de la Maison du Peuple - Tarifs à compter du 1er janvier 2024	
<b>N° identifiant</b>	2023-0270				
<b>Rapporteur(s)</b>	M. Aloïs GABORIT		<b>PJ.</b>	Tarif Salons de Blossac Tarifs Maison du Peuple	
<b>Date de la convocation</b>	04/12/2023				
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY				
<b>Secrétaire(s) de séance</b>	Théo SAGET				
<b>Membres en exercice</b>	53				
<b>Quorum</b>	27				
<b>Présents</b>	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - M. Robert ROCHAUD <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT <b>Conseillers municipaux</b></p>			
<b>Absents</b>	2	<p>Mme Carine GILLES - Mme Lucile VALLET <b>Conseillères municipales</b></p>			

Mandats	10	<u>Mandants</u> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Béatrice BEJANIN Mme Lisa BELLUCO Mme Élodie BONNAFOUS Mme Isabelle CHÉDANEAU Mme Laurence DAURY REIG M. Rafael DOS SANTOS CRUZ M. Vincent GATEL M. Pierre RIGOLLET Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	<u>Mandataires</u> Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. François BLANCHARD M. Didier DARGÈRE Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. Anthony BROTTIER Mme Hélène PAUMIER Mme Julie FONTAINE M. Maxime PÉDEBOSCQ M. Pierre NÉNEZ Mme Alexandra DUVAL
---------	----	---	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54. La 36 est retirée. Sortie de Myriam MARCIL.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Direction Protocole
------------------	--

La ville de Poitiers possède dans son domaine public les salles municipales dénommées :

- la salle Timbaud de la Maison du Peuple, située à Poitiers, 21 bis Arsène Orillard, d'une capacité de 100 personnes
- les Salons de Blossac, située à Poitiers, 9 rue de la Tranchée.

Les tarifs de location de la Maison du Peuple et des Salons de Blossac ont été fixés en dernier lieu par délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

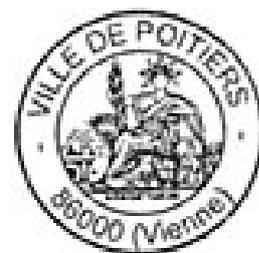
Une pénalité de 150 € est appliquée pour ménage non fait lorsque la salle est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée. La pénalité s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

Pour rappel, lors d'une utilisation supérieure à 11 h de la Maison du Peuple et des Salons de Blossac, les heures supplémentaires d'utilisation sont facturées 40 € par heure supplémentaire, toute heure entamée étant due. Cette facturation s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'accepter les tarifs de location présentés en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- **d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessus indiquées**
- **d'imputer les recettes correspondantes à l'article 752 du budget Locations immobilières et bases de loisirs.**
- **d'appliquer la hausse de 2.6% proposée aux tarifs de location des salles. La TVA de 20 % s'ajoutera à ces tarifs**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir à ce sujet.**

POUR	44		La Maire,
CONTRE	5	M. Anthony BROTTIER, Mme Isabelle CHÉDANEAU, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET.	Léonore MONCOND'HUY
Abstention	1	Mme Sylvie SAP.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Myriam MARCIL.	Théo SAGET



RESULTAT DU VOTE	Adopté
------------------	--------

Mise en ligne le	15 décembre 2023		
Date de réception en préfecture	15 décembre 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20231211-181504-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.10	Divers	

## TARIFS A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF HT	FORFAIT PAR JOUR DE LOCATION DE 11H		
	Local	Cuisine	Sonorisation
<p><b>SALLE D'HONNEUR, SALLE DU BAR ET SALLES 1 - 2 et 3</b></p> <p><u>Gratuité :</u></p> <p>Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, et les associations à but non lucratif, les partis politiques du territoire de Poitiers, ainsi que par le CCAS et la Communauté urbaine de Grand Poitiers.</p>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<p><b>SALLE D'HONNEUR ET SALLE DU BAR Tarif 1 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires du 1er et 2d degré et universitaires, les associations et les particuliers de Grand Poitiers.</p>	<b>606,00 €</b>	<b>109,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<p><b>SALLE D'HONNEUR ET SALLE DU BAR Tarif 2 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les sociétés privées ainsi que les associations, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires, et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	<b>1 294,00 €</b>	<b>109,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<p><b>SALLE D'HONNEUR OU SALLE DU BAR Tarif 1 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires du 1er et 2d degré et universitaires, les associations et les particuliers de Grand Poitiers.</p>	<b>326,00 €</b>	<b>109,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<p><b>SALLE D'HONNEUR OU SALLE DU BAR Tarif 2 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par les sociétés privées ainsi que les associations, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires, et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	<b>676,00 €</b>	<b>109,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
<p><b>SALLE 1 (23 personnes) ou SALLE 2 (30 personnes)</b></p>	<b>109,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<p><b>SALLE 3 ( 50 personnes)</b></p>	<b>229,00 €</b>	<b>109,00 €</b>	

*La gratuité et le tarif 1 étant inférieurs aux coûts supportés par la collectivité, il est proposé une valorisation au tarif 2 pour la salle d'honneur et la salle du bar et le tarifs de la salle 1, salle 2 et salle3.*

## TARIFS A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF HT	TARIF DE LOCATION	
	Maison du Peuple Salle Timbaud	Sonorisation
<p><b><u>Gratuité</u></b> :</p> <p>Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, les partis politiques du territoire de Poitiers.</p>	<p>demi- journée 0,00 € journée 0,00 €</p>	<p>0,00 €</p>
<p><b><u>Payant</u></b> :</p> <p>Toute manifestation organisée par des associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et les établissements du 1er et 2d degré et universitaires, les sociétés privées, les syndicats, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers.</p>	<p>demi- journée 72,00 € journée 130,00 €</p>	<p>78,00 €</p>

*La gratuité étant inférieure aux coûts supportés par la collectivité, il est proposé une valorisation au tarif payant*